



## 6ème Conférence bretonne de l'énergie Séance plénière

### Compte-rendu de la réunion du 22 mars 2012 (à la préfecture de région, Rennes)

\* \* \*

Présidence : Monsieur CADOT, Préfet de la région Bretagne et Monsieur LE DRIAN, Président du Conseil régional de Bretagne.

Interventions : Vincent MALFERE (Secrétaire Général aux Affaires Régionales adjoint), Dominique RAMARD (Conseiller régional délégué à l'énergie et au climat), Martin JAEGER (Secrétaire Général Préfecture du Finistère), Annick BONNEVILLE (Directrice adjointe DREAL), Xavier CAITUCOLI (PDG Direct Energie), Fabien CHONE (Directeur général adjoint Direct Energie), Victor LEVY-FREBAULT (Directeur de Développement Production Direct Energie), Didier BENY (Directeur RTE Ouest), Jean-Marc BOYADJIS (Directeur de Projets RTE Ouest), Alain BISSONNIER (Directeur de Projets Industriels GRT GAZ), Serge CAZANAVE (Directeur de Projets Nationaux GRT GAZ).

Présents : voir liste en annexe.

#### **Ordre du jour :**

- Introduction
- Les suites de l'appel d'offres
- Présentation du projet Direct Energie/ Siemens
- Présentation du raccordement électrique
- Présentation du raccordement gaz
- Présentation du renforcement du réseau de gaz
- Conclusion

#### **Introduction :**

M. le Préfet de région rappelle l'annonce du lauréat de l'appel d'offres pour une centrale à cycle combiné gaz (CCG), réalisée le 29 février 2012 par le ministre Eric BESSON. Le choix du ministre s'est appuyé sur le classement proposé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), qui a classé le projet Direct

Energie / Siemens premier (sur trois candidats) sur chacun des trois critères de l'appel d'offres : la prime fixe proposée (en €/MW/an) pour 45% de la note, la date de mise en service prévue de l'installation pour 25% de la note et enfin le choix du site et la compatibilité du projet avec la protection de l'environnement pour 30% de la note. M. le Préfet de région rappelle que sur ce dernier critère environnemental, la CRE s'est fondée sur l'avis qu'il a lui-même rendu, en concertation avec les collectivités territoriales concernées par chaque projet.

M. le Préfet de région souhaite continuer de faire de ce projet un projet exemplaire en termes d'information et de concertation, dans le cadre de la Conférence bretonne de l'énergie principalement pour le niveau régional et prise en charge par Direct Energie au niveau local. Il précise d'ailleurs que les associations ou collectifs qui en font la demande sont invités à prendre part aux travaux de la Conférence. Il précise que le collectif GASPARE est invité depuis le groupe de travail du 8 novembre à chaque instance de la Conférence, contrairement à ce que le collectif GASPARE a indiqué dans un courrier rendu public. Par souci de transparence, les réponses apportées par le Préfet aux courriers du collectif GASPARE sont mises en ligne sur le site de la préfecture.

M. le Président du Conseil régional rappelle que la concertation et l'information du public se poursuivront, comme le Préfet et lui-même s'y étaient engagés. Les procédures administratives contiendront des temps d'enquête publique et l'expression des acteurs locaux sera une préoccupation majeure. Il rappelle que la Conférence est un forum indispensable et ouvert. Il regrette à ce titre que le collectif GASPARE décline l'invitation qui lui est faite de débattre avec les membres de la Conférence des enjeux électriques, et demain énergétiques. M. le Président du Conseil régional souligne que le pacte électrique est vital pour la région et doit être mis en oeuvre dans sa totalité, lui-même étant attentif à ce que le « Triskell électrique » soit respecté.

### **Les suites de l'appel d'offres :**

Le Secrétaire général de la Préfecture du Finistère (SG Pref 29) présente les procédures administratives que le Préfet de département conduira : le projet de centrale CCG en lui-même (autorisation d'exploiter ICPE, permis de construire, etc.), raccordement au réseau de transport d'électricité et au réseau de transport de gaz. Un renforcement du réseau de transport de gaz Sud Bretagne sera également réalisé et suivra une procédure administrative spécifique, conduite conjointement par le Préfet du Finistère et le Préfet du Morbihan. Le Secrétaire général rappelle que le Préfet est garant du respect des réglementations en vigueur, en prenant en compte les aspects locaux dans son analyse.

Chaque procédure suit à peu près le schéma suivant : le Préfet reçoit les dossiers, notamment les études d'impact, en analyse la recevabilité puis consulte les services et enfin organise l'enquête publique. La procédure sera conduite dans un souci d'assurer un rôle critique sur la sécurité technique et juridique du projet de l'industriel. Elle sera suivie par un passage en Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), puis par la délivrance de l'arrêté d'autorisation.

L'instruction du permis de construire de la centrale va courir jusqu'à début 2014. Le préfet s'assurera pendant ce laps de temps de la bonne information du public, notamment pendant l'enquête publique où une synthèse globale des expressions locales est faite.

### **Présentation du projet Direct Energie/ Siemens :**

Le PDG de Direct Energie, M. Xavier CAITUCOLI présente le projet industriel porté par le consortium Direct Energie / Siemens :

- « Une réponse globale » : Il présente les actions prévues dans le projet qui répondent, conformément au cahier des charges, aux autres volets du pacte électrique breton. Sur le volet MDE par exemple, l'opération MODELEC consistera à équiper 1 000 bâtiments communaux de boîtiers d'effacement de consommation (100 boîtiers déjà installés) ; le projet VARILIUM de son

côté permet aux collectivités locales de réaliser des économies sur l'éclairage public). Sur le volet ENR, le site accueillera du micro-éolien et du photovoltaïque MDE ; le consortium est par ailleurs engagé sur la Bretagne dans les grands projets ENR : grandes centrales photovoltaïques au sol (exemple à Lannion au travers de NEON, filiale de Direct Energie), et éolien offshore (Siemens partie prenante de l'appel d'offres en cours).

- « Un partenariat complémentaire » : il présente le consortium. Direct Energie / Powéo est le 1er producteur « alternatif » d'électricité avec 1 million de clients. Siemens quant à lui a équipé 1 000 CCG dans le monde, dont 4 en France ; c'est un équipementier présent sur d'autres secteurs (exemple : métro de Rennes), bien implanté en Bretagne (+200 collaborateurs).
- « Une technologie propre » : il présente le cycle combiné avec les différentes étapes conduisant à la production d'énergie et les choix technologiques qui ont été fait par le consortium (refroidissement air plutôt que eau, atténuation du bruit, etc.). La Commission européenne qualifie le cycle combiné gaz de « meilleure technologie disponible » pour les unités thermiques : haut rendement, etc. La valorisation de la chaleur qui sera produite à la sortie de la turbine vapeur est une première ; elle permettra de chauffer 9 bâtiments publics comme l'a souhaité M. le maire de Landivisiau. Le CCG est somme toute une technologie très simple (pas d'intrant chimique).
- « Un site adapté » : il présente les principales caractéristiques du site retenu : proximité avec le centre économique de Brest (gisement de consommation, etc.), site dans la ZAC du Vern classée Zone Industrielle, 10 ha au total dont 3 ha pour la centrale (permettra la meilleure intégration paysagère possible), pas de stockage de gaz, choix du refroidissement air pour réduire l'impact environnemental (pas de prélèvement d'eau dans l'Elorn, une consommation d'eau potable de seulement 100 m<sup>3</sup>/jour), etc.
- « Un projet de territoire » : il présente les impacts socio-économiques du projet (investissement 400 M€, 40 M€ en sous-traitance pour des entreprises locales, 800 emplois en phase travaux, 30 à 40 emplois directs en phase exploitation ; intérêt d'avoir le producteur et le constructeur regroupés dans le consortium pour garantir les choix faits au cours du développement du projet) ainsi que la démarche de concertation engagée (mise en place d'ateliers thématiques ouverts à tous publics et devant déboucher sur une réunion publique de restitution en juin 2012, avec la volonté que chaque question trouve une réponse). Direct Energie s'est engagé au travers de son dossier de candidature à garantir cette concertation au niveau local ; un « observatoire de la concertation » sera mis en place. M. Xavier CAITUCOLI remercie les élus de Landivisiau de permettre cette concertation et demande aux parties prenantes et notamment aux acteurs locaux d'être dans le « crédit d'intention » plutôt que l'inverse ; Direct Energie / Siemens est à disposition du public pour répondre à toute question, rectifier les inexactitudes diverses, etc.

## Temps d'échanges :

Le Vice-président de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau (CCPL), Jean Pierre BRETON, souligne l'intérêt immédiat que les élus ont eu pour le projet : intérêt pour l'économie locale (les entreprises ont besoin d'une sécurité d'approvisionnement de leur électricité, participation directe des entreprises locales dans la phase de travaux, etc.), pertinence du site (terrain en zone d'activité), etc. La commune est d'ailleurs très favorable aux 3 piliers du pacte électrique.

Le Comité régional CGT rappelle la nécessité d'élargir les débats sur l'énergie *lato sensu*. Les rejets de CO<sub>2</sub> ne sont pas pris en compte dans le « triskell », or il est clair que la centrale CCG ne permet pas de respecter la règle des « 3 \* 20 ». Par ailleurs, l'investissement dans une centrale CCG ne risque-t-il pas de freiner le développement des ENR?

→ réponse : M. le Préfet rappelle (cf. 5ème Conférence de l'énergie du 29 novembre 2011) que l'évaluation du pacte électrique, et notamment son bilan carbone, est un axe de travail à développer en 2012.

→ V.MALFERE indique d'une part qu'il s'agit d'objectifs nationaux et que toutes les régions françaises n'auront pas la même contribution au « 3 \* 20 », et que d'autre part la Bretagne, en se positionnant massivement sur les ENR (qui couvriront à horizon 2020 un tiers de la consommation électrique bretonne, soit nettement plus que les 20% des « 3x20 ») cherche à réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>. Le pacte doit

s'appréhender dans sa globalité. De surcroît, le pacte électrique n'a pas été élaboré pour répondre à lui seul à la question climatique : c'est là l'objet du Schéma régional climat air énergie (SRCAE) qui abordera la question énergétique dans son ensemble, notamment le sujet des transports qui représente plus de 40% des émissions régionales de CO<sub>2</sub>.

→ D.RAMARD précise que les deux premiers ateliers SRCAE ont été très productifs et ont permis de montrer qu'on est déjà en phase de diminution de l'intensité énergétique par habitant en 2011. En revanche, on a une consommation électrique qui croît de +20% entre 2003 et 2010. Il est nécessaire d'être responsable. Le bilan carbone du pacte pourra être engagé en 2012 et devra prendre en compte le pacte dans son ensemble (fermeture des TAC, etc.)

→ X.CAITUCOLI indique que la centrale devrait rejeter 700 000 t CO<sub>2</sub>/an ; une centrale de puissance équivalente au charbon représente trois fois plus d'émissions de CO<sub>2</sub>. Par ailleurs, il n'y a pas d'opposition entre les ENR et la centrale CCG : sans centrale flexible, du type CCG, il n'y a pas de développement sûr des ENR qui, par nature, ont une production intermittente. On ne peut pas faire l'un sans l'autre.

M. Le Menn (CESER) rappelle qu'il est favorable au pacte dans ses 3 piliers, ayant lui-même proposé en 2009 d'apporter une réponse sur ces 3 volets indissociables (MDE, ENR, APPRO) pour garantir la sécurité électrique de la Bretagne.

Le Réseau Cohérence (J-F.MILLEPIED) indique qu'il représente également le collectif GASPARE ; il réfute l'idée d'une consommation à la hausse (les derniers chiffres disponibles montrent une baisse de la consommation) et l'idée que la centrale CCG apporte la flexibilité nécessaire pour contrebalancer la production des ENR (projet Station de transfert d'énergie par pompage -STEP- de Guerlédan).

→ M. le Président du Conseil régional précise de nouveau que le collectif GASPARE a été invité à prendre part à la Conférence, détaille les raisons explicitement invoquées par le collectif GASPARE pour ne pas participer, et estime à ce titre que le Réseau Cohérence s'exprime ainsi en son nom propre.

→ RTE apporte les explications sur l'évolution 2010/2011 de la consommation électrique qui seront rendues publiques à l'occasion d'une conférence de presse prévue le 27 mars : la consommation totale d'électricité en Bretagne a certes diminué de 7,1%, passant de 21 700 GWh à 20 100 GWh, mais il s'agit de chiffres bruts en lien notamment avec les conditions de température particulières de l'année concernée. Après une année 2010 particulièrement froide, l'année 2011 se révèle être l'année la plus chaude que la France ait connue depuis 1900. Rapportée à des données climatiques moyennes, la consommation connaît bien une hausse, d'environ 1,1% par rapport à 2010. A ce stade, la baisse constatée ne peut donc être considérée comme une inversion de tendance durable.

→ D.RAMARD rappelle que la question des STEP a été largement débattue et qu'une des conclusions du GT « Sécurisation de l'approvisionnement » du 8 avril 2011 était la suivante : il n'y a pas de projet de STEP à Guerlédan (pas de porteur de projet, pas de volonté des élus locaux, etc.) et la question des STEP en Bretagne doit être replacée dans le contexte global du lien stockage/ENR qui a conduit les partenaires du pacte à lancé une étude régionale, dont les conclusions seront rendues en avril 2012.

Anne-Marie BOUDOU, représentant « Europe Ecologie Les Verts » au groupe de suivi du pacte électrique des élus du Conseil régional, demande qui participera aux ateliers de concertation qui seront mis en place par Direct Energie. En outre, quid de la notice environnementale produite à l'occasion de l'analyse des offres ?

→ X. CAITUCOLI indique que les sujets des groupes de travail sont liés à des préoccupations locales ; pour cette raison, seront conviées les personnalités qualifiées sur le bassin de Landivisiau (CCPL), avec la volonté d'un équilibre dans la représentation (associations, etc.). Un observatoire de la concertation sera également mis en place et sera une instance de régulation qui garantira qu'il y ait transparence dans les réponses apportées aux questions, etc. M. le Préfet demande à ce que la liaison soit assurée avec la Conférence de l'énergie.

→ M. le Préfet rappelle que l'avis qu'il a rendu sur la qualité environnementale du projet s'est fondé sur les critères du cahier des charges de l'appel d'offres. Cet avis du Préfet s'est appuyé sur une analyse multicritères. M. le Préfet demande à ses services de produire un résumé des éléments ayant conduit à l'avis du Préfet, sous réserve des obligations de confidentialité. X. CAITUCOLI ajoute que l'étude d'impact sera rendue publique avec tout le dossier au moment de l'enquête publique (dossier remis en juillet).

La Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (J-P. LE GORGEU, administrateur de l'Association pour la Protection des Sites des Abers, affiliée à la SPPEF) est favorable à ce projet de centrale CCG et généralement aux modes de production centralisés : ENR et centrale CCG forment un couple inséparable.

Un membre de la Conférence demande s'il y aura un unique dossier pour l'enquête publique (centrale CCG, raccordements, etc.).

→ La Préfecture du Finistère souscrit à l'idée qu'il faut qu'il y ait un lien entre les études d'impact, mais il est nécessaire que chacun ait bien en tête que chaque projet répond à des procédures différentes. A titre d'exemple la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) n'est pas la même chose que celle d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE. Autre exemple : pour le raccordement électrique, c'est le Préfet du Finistère qui délivre l'autorisation et le ministre qui délivre la DUP ; pour le raccordement gaz, c'est le Préfet du Finistère qui délivre l'ensemble des autorisations (autorisation d'exploiter et DUP). L'articulation des calendriers est tout à fait possible avec un réglage fin.

### **Présentation du raccordement électrique :**

RTE présente le raccordement électrique de la centrale CCG. RTE détaille la zone géographique concernée (ligne d'environ 20 km en 225 kv (enterrée) reliant le poste de La Martyre à la centrale CCG) et énumère les espaces géographiques ou environnementaux sensibles (NATURA 2000, ZNIEFF, rivières et routes). RTE précise ensuite les caractéristiques techniques de la ligne puis le calendrier simplifié des études, de la phase d'instruction, et enfin de la phase de travaux. Le dossier de concertation sera disponible cet été.

### **Présentation du raccordement gaz et du renforcement du réseau de gaz :**

GRTgaz présente le raccordement au réseau de gaz de la centrale CCG. GRTgaz détaille la zone géographique concernée (canalisation d'environ 20 km reliant le réseau existant au niveau des communes de Saint-Eloi et Dirinon à la centrale CCG) et énumère les espaces géographiques ou environnementaux sensibles (Elorn, RN, etc.). GRTgaz précise ensuite les caractéristiques techniques de l'ouvrage puis le calendrier simplifié des études, de la phase d'instruction, et enfin de la phase de travaux.

GRTgaz présente le renforcement du réseau de transport de gaz. GRTgaz détaille la zone géographique concernée (aire d'études couvrant les départements du Morbihan et du Finistère pour un ouvrage d'environ 95 km doublant le réseau existant) et énumère les espaces géographiques ou environnementaux sensibles (passage de l'Aulne, présence de zone humides, etc.). GRTgaz indique que les précisions qui seront apportées aux hypothèses d'évolution de la consommation de gaz et l'étude du fuseau de moindre impact détermineront le meilleur tracé. GRTgaz précise ensuite les caractéristiques techniques de l'ouvrage puis le calendrier simplifié des études, de la phase d'instruction (2 ans), et enfin de la phase de travaux. GRTgaz développe cette nouvelle infrastructure pour alimenter la CCG, mais également pour alimenter les futurs usages (industries, cogénération, etc.).

### **Temps d'échanges :**

Un membre de la Conférence regrette que l'observatoire de la concertation soit confié à l'industriel (partialité).

→ M. le Président du Conseil régional attentif également à l'indépendance de l'observatoire qui sera mis en place.

→ X. CAITUCOLI rappelle que le cahier des charges de l'appel d'offres ne confiait pas à l'industriel la concertation réglementaire, dont la conduite échoit à l'Etat. Il demandait en revanche que l'industriel y porte attention : Direct Energie propose ce complément, qui aura une composition équilibrée devant garantir son impartialité.

→ M. le Préfet ajoute qu'il y a trois niveaux de communication : une communication régionale (pacte électrique, Conférence, etc.), une communication locale assurée par le porteur de projet et les élus, et une communication réglementaire (importance des temps d'enquête publique).

La communauté d'agglomération de Quimper (D.L'HOSTIS) interpelle l'assemblée sur la question du renforcement du réseau gaz au travers de la Cornouaille : GRT gaz va-t-il profiter de cet investissement pour augmenter son investissement pour l'amélioration du réseau ?

→ GRTgaz est tout à fait prêt à accueillir des demandes, même si la question concerne plutôt le réseau de distribution.

→ GrDF répond que le renforcement du réseau de transport de gaz donnera en effet des perspectives de développement du réseau de distribution de gaz et donc des usages en Bretagne. Ces perspectives sont reprises dans le projet de convention d'engagement de GrDF dans le pacte électrique.

→ D.RAMARD voit dans cette réflexion le signe qu'on élargit bien la question électrique à la question énergétique.

Le Comité régional CGT demande des précisions sur le coût de raccordement et renforcement gaz.

→ GRTgaz indique que le raccordement est à la charge entière de Direct Energie, et que le renforcement coûtera entre 80 et 110 M€ à sa charge.

La CCIT des Côtes d'Armor (J-M. Le Goux) signale que le projet intéresse au plus haut point les entreprises bretonnes et demande comment les PME locales pourront participer aux « 10% » de l'investissement envisagé (40 M€), face à de grands groupes comme Siemens.

→ Andreas GOERGEN (Directeur de la division énergie fossile SIEMENS) indique que le groupe Siemens n'est pas novice sur les chantiers CCG ; Siemens commence par un référencement : génie civil, installateurs électriques, arasement du site, etc. Siemens s'engage à faire appel aux entreprises locales pour autant bien sûr qu'elles puissent répondre à la demande en termes de compétence, etc.

→ X. CAITUCOLI signale que l'atelier « emploi » qui sera mis en place aura notamment pour objet de mettre en relation les entreprises locales et le constructeur.

Anne-Marie BOUDOU demande quelle part du renforcement du réseau de gaz est dévolue à la centrale CCG et quelle part aux autres usages.

→ GRTgaz évalue l'ensemble du potentiel qui pourrait être généré autour de cette nouvelle canalisation du réseau de transport de gaz ; elle servira en majorité pour la CCG mais la clé de répartition exacte sera donnée à l'issue de l'analyse actuellement menée (hypothèses consommation, etc.).

Le Réseau Cohérence (J-F.MILLEPIED) revient sur les données présentées en annexe 3 du Pacte électrique et demande des précisions.

→ M. le Préfet souhaite revenir sur l'interprétation que fait GASPARE de ce graphique qui a été très longuement présenté (cf. Conférence de l'énergie du 24/09/2010), y compris localement ; il invite les membres de la Conférence à prendre connaissance, sur le site de la Préfecture, de la réponse qu'il a apportée au collectif GASPARE sur ce point : il ne s'agit en aucun cas d'une courbe tracée pour justifier la centrale, mais constitue plutôt une traduction graphique des objectifs du pacte en termes de consommation électrique et de mobilisation des ENR.

→ D.RAMARD ajoute qu'il peut toujours y avoir débat sur les hypothèses d'évolution de la consommation car on peut toujours espérer aller au-delà des mesures mises en oeuvre en matière de MDE mais il est essentiel de comprendre qu'on n'est pas dans une stratégie de rupture, mais de transition énergétique et spécifiquement électrique ; c'est ce qu'a acté la Conférence de l'énergie en septembre 2010 (groupes de travail + séance plénière). Une discussion sur les chiffres est toujours possible, mais dans un cadre de respect, d'écoute, et d'objectivation.

Un membre de la Conférence demande lui aussi qu'on envisage la question énergétique dans son ensemble et qu'on ne donne pas à la question électrique un poids spécifique.

→ D.RAMARD n'est pas d'accord ; c'est sa responsabilité d'élus de répondre à l'urgence électrique quand on est en face d'enjeux tels (de développement économique, de sécurité, etc.). Ce qui n'a pas empêché la

Région de se doter d'un « Plan Eco-Energie en Bretagne » dès 2008 et de réfléchir activement aujourd'hui à la question énergétique et climatique dans le cadre du SRCAE.

La chambre régionale d'agriculture (C.ROUSSE) interpelle l'assemblée sur l'investissement indiqué et demande qui financera les 40M€ publics, ainsi que les coûts de raccordement. Il met en regard le potentiel de développement de la cogénération dans les serres, qui présente un rendement énergétique proche de 93%, avec des applications fortes pour le monde agricole (valorisation 100% CO2, etc.) et un coût d'investissement bien moindre (20 M€ une fois pour couvrir les seuls coûts de raccordement pour 100 MW de potentiel, contre 40M€/an pour 422 MW).

→ X. CAITUCOLI rappelle que le financement du raccordement électrique (20km) et gaz (20km) sera assuré à 100% par le consortium Direct Energie / Siemens. Pour ce qui concerne la prime fixe, elle vient compenser l'installation de la centrale sur un site spécifique (Landivisiau), le surcoût d'acheminement du gaz (ce surcoût servira à GRT pour financer ses investissements futurs, etc.). Dans le cadre de l'appel d'offres, l'industriel devait proposer une prime de capacité annuelle. Or sur ce critère aussi, Direct Energie a été le mieux-disant. Cette prime sera effectivement financée par la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE), mais il s'agit bien d'un maximum car différents mécanismes (marché de capacité prévu par la loi NOME, disponibilité effective de l'installation, etc.) viendront en déduction.

→ M. le Préfet insiste sur le fait que cette contribution de la CSPE correspond à l'expression d'une solidarité nationale liée à la situation de péninsule électrique de la Bretagne, solidarité déjà actée dans la PPI 2010-2020 qui définit les grandes orientations de la politique énergétique de l'Etat sur la période. Il rappelle en particulier que l'appel d'offres s'est basé sur la loi du 10 février 2000 qui précise que : « *Lorsque les capacités de production ne répondent pas aux objectifs de la Programmation Pluriannuelle des Investissements, notamment ceux concernant les techniques de production et la localisation géographique des installations, le ministre chargé de l'Energie peut recourir à la procédure d'appel d'offres* ».

L'association ERH2 (B.MANSUY) ne partage pas l'idée que pour développer les ENR, il soit absolument nécessaire de faire une CCG pour avoir la flexibilité recherchée (compenser l'intermittence de production des ENR fatales) ; il y a des alternatives comme l'hydrogène. ERH2 mentionne l'augmentation du prix du gaz de +170% et demande quel impact sur le prix de l'électricité sur les prochaines années.

→ X. CAITUCOLI peut difficilement avoir une idée précise à long terme, cela dit les prix du gaz et de l'électricité sont très corrélés sur le marché européen. Il souligne que c'est d'abord un risque porté par Direct Energie, qui verrait sa compétitivité rognée.

A-M. BOUDOU estime que le chiffre de 40 M€ manque de transparence.

→ F. CHONE (Directeur général adjoint Direct Energie) précise que, sur les 40 M€, 10 à 15 M€ correspondent au seul surcoût estimé de l'acheminement du gaz jusqu'à Landivisiau, le reste correspondant aux coûts d'investissements dans la CCG non rentabilisables sur le marché de l'énergie électrique. Il précise également une nouvelle fois que le montant de 40M€ est un maximum, le déficit de rémunération des capacités de production électrique dans l'organisation de marché actuelle faisant l'objet d'une disposition législative récente, devant aboutir à la création d'un marché de capacités en France à l'horizon 2016, en complément du marché de l'énergie. Il est notamment d'ores et déjà prévu que la prime de 94k€/MW soit réduite du prix de référence de la capacité sur ce nouveau marché dès sa mise en œuvre effective.

→ Le Secrétaire général de la Préfecture du Finistère rappelle que le Finistère souffre de handicaps liés à l'éloignement et à la fragilité de la desserte en énergie de territoires qui ont les mêmes aspirations de développement économique que les autres départements. De ce point de vue, l'intervention de la solidarité nationale permet d'apporter une réponse porteuse d'un aménagement équilibré du territoire.

## Conclusion :

Une prochaine Conférence de l'énergie sera organisée à l'été 2012.

## 6ème Conférence bretonne de l'énergie, Séance plénière le 22/03/12

Institution / Société	Nom	Prénom	Poste	Signature
ADEME	PETITJEAN	Gilles	Directeur Régional	OK
Agence Locale de l'Energie du Pays de Saint-Brieuc	FASSY	Sébastien	Directeur ALE Pays de Saint-Brieuc	OK
ALREN SARL - EDDA Energie SA	LUCAS	Marie Gabrielle	Ingénieure Recherche & Développement	OK
ALREN SARL - EDDA Energie SA	LUCAS	Jean	Professeur honoraire du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), ingénieur en	OK
ARO Habitat Bretagne	SCIBERRAS	Patrick	Directeur	OK
Bretagne vivante SEPNEB	PIQUET-PELLORCE	Daniel	Administrateur	OK
Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne (CCIR)	GODIN	Claire	Responsable aménagement du territoire	OK
Chambre Régionale de l'Agriculture Bretagne (CRAB)	LIGNEAU	Laurence	Chargée de programme Agriculture-Energie	OK
Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA) de Bretagne	LE BLOA	Roland	Président de la Commission de l'Environnement et du DD CRMA,	OK
Collectif CAPE (collectif des associations environnementales des côtes de penthièvre et d'éméraude)	KERSANTE	Gilbert	Responsable questions Energie à l'association environnementale de Pléneuf Val André	OK
Collectif Sol Ouest	GRAVELEAU	Vincent	Responsable Grands Projets Armorgreen, représentant Collectif Sol Ouest	OK
Collectif TPAMPS	ROSEC	Bruno	PDG de Solaire Avantage et responsable du collectif TPAMPS	OK
Comité régional CGT (CESER)	JOURDEN	Guy	Représentant du Comité régional CGT, Chef de district à France télécom	OK
Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc (Baie d'Armor)	GUEZENNEC	Envel	Chargé de mission énergie	OK
Communauté d'agglomération Quimper (Quimper Communauté)	L'HOSTIS	Denez	8e Vice président, conseiller municipal Quimper	OK
Communauté d'agglomération du Pays de Lorient (Cap l'Orient agglomération)	MALOT	Isabelle	Mission Plan Climat	OK
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) Bretagne	DUBOIS	Marc	Conseiller éco-construction	OK
CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL et ENVIRONNEMENTAL DE BRETAGNE (CESER)	LE MENN	Alain	Vice-président du CESER, membre de la Commission aménagement,	OK
CONSEIL GENERAL DES COTES D'ARMOR	COLLOBERT	Ronan	Mission énergie	OK
CONSEIL GENERAL DU FINISTERE	FRANCK	Jean-François	Directeur de l'aménagement, de l'environnement, de l'eau et du logement	OK
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE - Groupe de suivi du Pacte électrique (Elus)	BOUDOU	Anne-Marie	Conseillère régionale Bretagne (Europe Ecologie), Adjointe au maire d'Auray	OK
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE (GRB)	BURLLOT	Thierry	vice-président	OK
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE (GRB)	DE BLIGNIERES	François-Xavier	Chef du service aménagement durable et énergie	OK
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE (GRB)	LE DRIAN	Jean Yves	Président	OK
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE (GRB)	LE MENN	Maximilien	Ingénieur chargé des politiques énergétiques, planification	OK
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE (GRB)	LOPEZ	Jean Michel	Directeur de l'environnement	OK

## 6ème Conférence bretonne de l'énergie, Séance plénière le 22/03/12

Institution / Société	Nom	Prénom	Poste	Signature
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE (CRB)	RAMARD	Dominique	Président de la commission environnement, Délégué à l'énergie et au climat,	OK
Côtes d'Armor Nature Environnement (CANE)	CHENE	Gérard	Trésorier	OK
DALKIA France	LE GUEVEL	Gilles	Directeur de centre délégué (ouest)	OK
DALKIA France	LE TYRANT	Thierry	Chef d'agence commerciale Dalkia (agence Ile-et-Vilaine/Côtes d'Armor)	OK
DDTM 35	PERAIS	Marie-Isabelle	Chef du pôle Eco-construction et Coordination, Lutte contre l'effet de serre	OK
DDTM 35	PRIOL	Alain	Directeur-adjoint	OK
DIRECT ENERGIE	LEVY-FREBAULT	Victor	Directeur de Développement Production	OK
DREAL Bretagne	BONNEVILLE	Annick	Directrice adjointe	OK
DREAL Bretagne	DAMBRE	Damien	Chargé de mission	OK
DREAL Bretagne	DAULNY	Geneviève	Chef de la division climat air énergie construction	OK
DREAL Bretagne	GILLET	Corinne	Responsable mission communication	OK
DREAL Bretagne	LEMARIE	Julien	Chargé de mission	OK
DREAL Bretagne	PAISANT BEASSE	Anicette	Chef de service climat énergie aménagement logement	OK
EDF délégation régionale	ESSEUL	Hervé	Directeur développement territorial	OK
EDF délégation régionale	GUILLAUDEUX	Philippe	Conseiller auprès du Délégué régional	OK
EDF délégation régionale	POSNIC	Marc	Pilote Développement durable	OK
ENERCOOP-Bretagne	KAUBER	Markus	Secrétaire Enercoop Bretagne, consultant Enerconnex	OK
ERDF Rennes	DUVAL	Hélène	Chargée de relations institutionnelles à la direction régionale	OK
ERDF Rennes	LAURANS	Bernard	Directeur régional ERDF Bretagne	OK
ERH2 Bretagne (pôle de compétences régional Énergies Renouvelables, Hydrogène et piles à combustibles)	MANSUY	Bruno	Président de ERH2-Bretagne	OK
Fédération des Associations des Usagers des bassins versants de la Rance et du frémur (FAUR)	PRUAL	Jean-René	Membre du Bureau de la FAUR	OK
GDF Suez - INEO	VOLAND	Nicolas	Représentant filiale INEO	OK
GDF SUEZ délégation régionale	RAMOS	Sébastien	Délégué régional	OK
GIP Bretagne Environnement	BRIOT	Vincent	Chef projet Observatoire énergie	OK
GIP Bretagne Environnement	LUCAS	Ronan	Directeur	OK
GRDF	FOURDAN	Bernard	Direction Territoriale du Finistère	OK

## 6ème Conférence bretonne de l'énergie, Séance plénière le 22/03/12

Institution / Société	Nom	Prénom	Poste	Signature
GRT GAZ	BISSONNIER	Alain	Directeur de Projets Industriels région Centre-Atlantique	OK
GRT GAZ	CAZANAVE	Serge	Directeur de Projets national	OK
GRT GAZ	CROMBE	Anita	Directrice région Centre-Atlantique	OK
Nass & Wind	BARREAU	Jacques	Directeur de développement	OK
P&T Technologie	CANDALH	Lénaïg	Chargée de projets éoliens	OK
Pays de Vitré - Porte de Bretagne	POTTIER	Laura	Animatrice du Conseil de développement	OK
PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE ET DE REGION	CADOT	Michel	Préfet de Région	OK
PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE ET DE REGION	MALFERE	Vincent	SGAR adjoint	OK
PREFECTURE DU FINISTERE	JAEGER	Martin	Secrétaire général	OK
Réseau Cohérence	MILLEPIED	Jean-François	Vice président	OK
RTE Ouest	BENY	Didier	Directeur RTE Ouest	OK
RTE Ouest	BOYADJIS	Jean-Marc	Directeur de Projets RTE/ SEO/ SDOP, directeur du projet "filet de sécurité"	OK
RTE Ouest	BRISSET	Olivier	Ingénieur projet, chargé de concertation	OK
RTE Ouest	JOUMIER	Frédérique	Directrice des Affaires Publiques	OK
SDE 22 (Syndicat Départemental d'Electricité)	LE PEVEDIC	Jannig	Directrice	OK
Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF) - APSA	LE GORGEU	Jean Pierre	Administrateur de l'association pour la protection des sites des abers - APSA)	OK
Syndicat des Energies Renouvelables (SER) - France Energie Eolienne (FEE) - Ouest	L'HOTELIER	Eric	Animateur régional SER-FEE Ouest, société EDP Renewables France	OK
Union régionale CFTC (CESER)	OLIVA	Antonio	Vice-président Union Régionale CFTC Bretagne	OK
Voltalis	ALLAIRE	Hervé	Responsable partenariats Bretagne	OK
Voltalis	BINEAU	Mathieu	Directeur général	OK

## 6ème Conférence bretonne de l'énergie, Séance plénière le 22/03/12

Institution / Société	Nom	Prénom	Poste	Signature
<b>Personnes invitées à prendre part aux travaux de la 6e Conférence bretonne de l'énergie</b>				
CCIT des Côtes d'Armor	LE GOUX	Jean-Michel	Directeur général	OK
Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine	ROUSSE	Christophe	Producteur de tomates sous serres à Nouvoitou, Collège des autres coopératives	OK
Commune de Landivisiau	MICHEL	Jean-Luc	Adjoint au maire	OK
Commune de Landivisiau	NANTEL	Pascal	DGS commune Landivisiau	OK
Communauté de communes du Pays de Landivisiau	BERTHOU	Jean-Pierre	Directeur de la CC du Pays de Landivisiau	OK
Communauté de communes du Pays de Landivisiau	BRETON	Jean-Pierre	Vice-Président de la CC du Pays de Landivisiau	OK
DIRECT ENERGIE	CAITUCOLI	Xavier	Président de Direct Energie	OK
DIRECT ENERGIE	CHONE	Fabien	Directeur général adjoint	OK
DIRECT ENERGIE	SCHEILTER	Philippe	Responsable communication et concertation	OK
PREFECTURE DU FINISTERE	CHIARO	Jean-Yves	Sous-préfet de Morlaix	OK
SIEMENS	COCHET	Michel	Directeur des grands comptes énergie	OK
<b>Personnes excusées</b>				
Agence Locale de l'Energie du Pays de Lorient (ALOEN)	LAMY	Marie-Laure	Directeur	excusé
Association des Maires des Côtes d'Armor	REGNAULT	René	Président	excusé
Association des Maires du Finistère	JONCOUR	Jean-René	Président	excusé
Chambre Régionale de l'Economie Sociale de Bretagne (CRES)	MERAND	Bernard	Délégué général	excusé
Collectif Urgence Climatique 35 (CUrC 35)	AUBIN	Jean	Co-président	excusé
Collectif Urgence Climatique 35 (CUrC 35)	MOYSAN	Jean-Claude	Co-président	excusé
Communauté d'agglomération du Pays de Lorient (Cap l'Orient agglomération)	LE DEVEDEC	Laurent	Responsable énergie, Direction architecture	excusé
CONSEIL GENERAL DU FINISTERE	HURUGUEN	Armelle	Vice-présidente déléguée à la politique énergie/climat CG29	excusé
CONSEIL GENERAL DU FINISTERE	MAILLE	Pierre	Président	excusé
CONSEIL GENERAL DU FINISTERE	QUERE	Emmanuel	Responsable service énergie déchets inform environnementale	excusé
CONSEIL GENERAL DU FINISTERE	VENTE	Hélène	Chargée mission énergie	excusé
CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN	BLEUNVEN	Yves	Vice-président du CG en charge de l'habitat	excusé
CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN	BURBAN	Michel	Vice-président du CG en charge de l'énergie	excusé

## 6ème Conférence bretonne de l'énergie, Séance plénière le 22/03/12

Institution / Société	Nom	Prénom	Poste	Signature
CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN	LALY	Christophe	Chargé mission service Développement	excusé
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE - Groupe de suivi du Pacte électrique (Elus)	LOUARN	Françoise	Elue Breizh Da Zont	excusé
DDTM 35	CEZARD	Jean	Directeur	excusé
DELTA DORE	HEUZE	Loïc	Directeur des relations extérieures	excusé
Fédération CFE-CGC des Industries Electriques et Gazières	MELCHIOR	Jérôme	Animateur Fédéral Territoire Ouest	excusé
Fédération des Associations des Usagers des bassins versants de la Rance et du frémur (FAUR)	PARNET	Luc	Membre	excusé
FRSEA Bretagne	BAUDET	Yves Marie	Responsable environnement de la FRSEA, producteur de volailles (22)	excusé
FRSEA Bretagne	COMBOT-MADEC	Fabienne	Chargée de mission Environnement	excusé
INDECOSA-CGT35	GROGNET	Dominique	Délégué à l'énergie pour INDECOSA	excusé
INDECOSA-CGT35	PILET	Romuald	Président	excusé
JUWI	POULMARC'H	Stéphane	Directeur de l'Action Territoriale JUWI	excusé
Nass & wind	DE KERIZOUET	Marie-Carole	Responsables coordination et concertation	excusé
Nass & Wind	SCHWEBEL	Olivier	Directeur général	excusé
Parlementaires	BOTREL	Yannick	Sénateur	excusé
Parlementaires	BOUSQUET	Danielle	Députée	excusé
Parlementaires	FICHET	Jean Luc	Sénateur	excusé
Parlementaires	KLES	Virginie	Sénatrice	excusé
Parlementaires	LAMOUR	Marguerite	Députée	excusé
Parlementaires	LE GUEN	Jacques	Député	excusé
Parlementaires	LE LOCH	Annick	Députée	excusé
Parlementaires	LE MENN	Jacky	Sénateur	excusé
Parlementaires	LEBRANCHU	Marylise	Députée	excusé
Parlementaires	TOURTELIER	Philippe	Député	excusé
Pays de Ploërmel- Cœur de Bretagne	SANTONI	Sonia	Chargée mission énergie	excusé
Pays de Ploërmel- Cœur de Bretagne	SEVENO	Joseph	Président	excusé
Performance Bretagne Environnement + (PBE+)	DELFOUR	Nathalie	Conseillère Ille et Vilaine PBE+	excusé

